

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 26 juin 2025

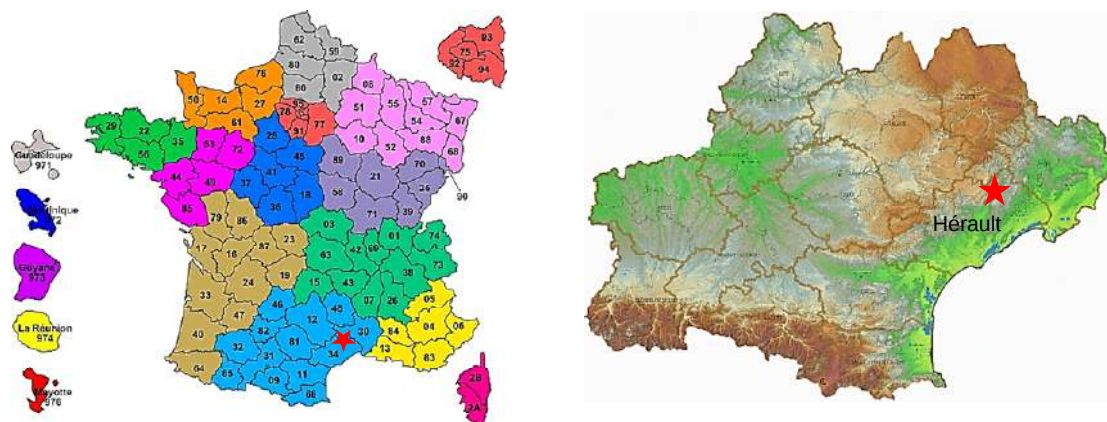
Renouvellement du label Grand Site de France des Gorges de l'Hérault,
Saint-Guilhem-le-Désert (département de l'Hérault)

Rapport IGEDD n°016073-01

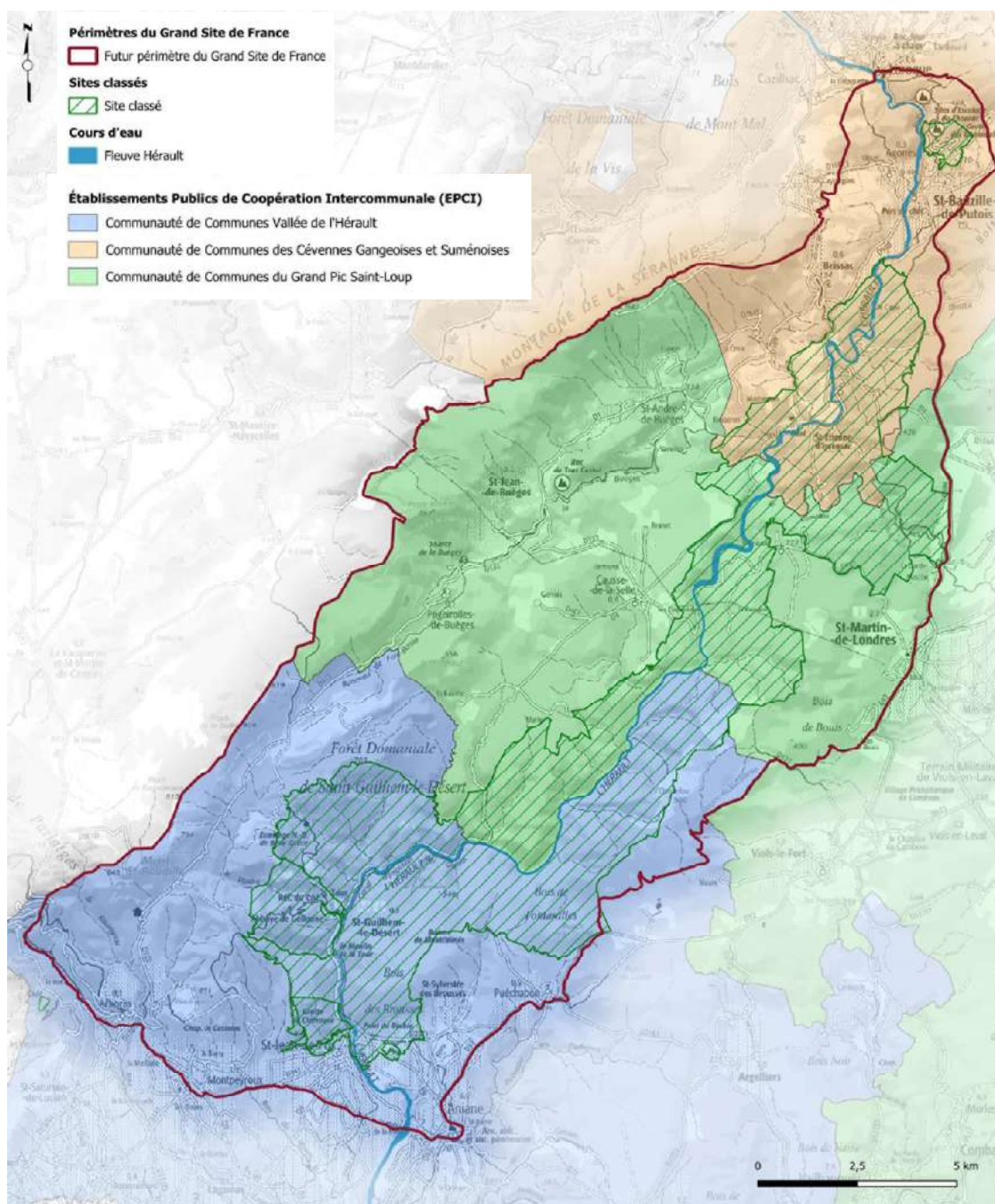
établi par

Odile SCHWERER

Inspectrice générale



Localisation des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert (étoile rouge). Région Occitanie (en bleu clair à gauche, avec son relief à droite) / Département de l'Hérault (34)



Proposition de périmètre du Grand Site des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-désert autour des sites classés (hachuré vert) - Dossier de candidature label Grand Site de France - septembre 2024).

Au début des années 1990, le lancement d'une Opération Grand Site (OGS), pour la préservation et la mise en valeur des " *abords de Saint-Guilhem et le cirque de l'Infernet* ", s'est fait parallèlement à la démarche de classement de ce site ¹. A compter de 2002, la communauté de communes de " *vallée de l'Hérault* ", regroupant les cinq communes concernées par la démarche de Grand Site ², en assure le portage.

Les " Gorges de l'Hérault " sont attributaires du label Grand Site de France (GSF) depuis 2010 ³, bien que la dénomination différerait à cette date, puisqu'on parlait alors du GSF de " *Saint-Guilhem-le-Désert / Gorges de l'Hérault* ".

En 2017, votre commission s'était prononcée sur la demande de renouvellement du label GSF ⁴ portée par la communauté de communes " *vallée de l'Hérault* " gestionnaire et coordonnatrice du GSF dans le cadre d'une convention tripartite regroupant les trois communautés de communes concernées ⁵, le périmètre s'étant élargi aux Gorges de l'Hérault. Votre commission avait entériné ce nouveau périmètre ainsi que la dénomination de GSF " *Gorges de l'Hérault* ". Vous aviez émis un avis favorable à l'unanimité avec quelques recommandations ⁶ sur lesquelles nous reviendrons au long de ce rapport.

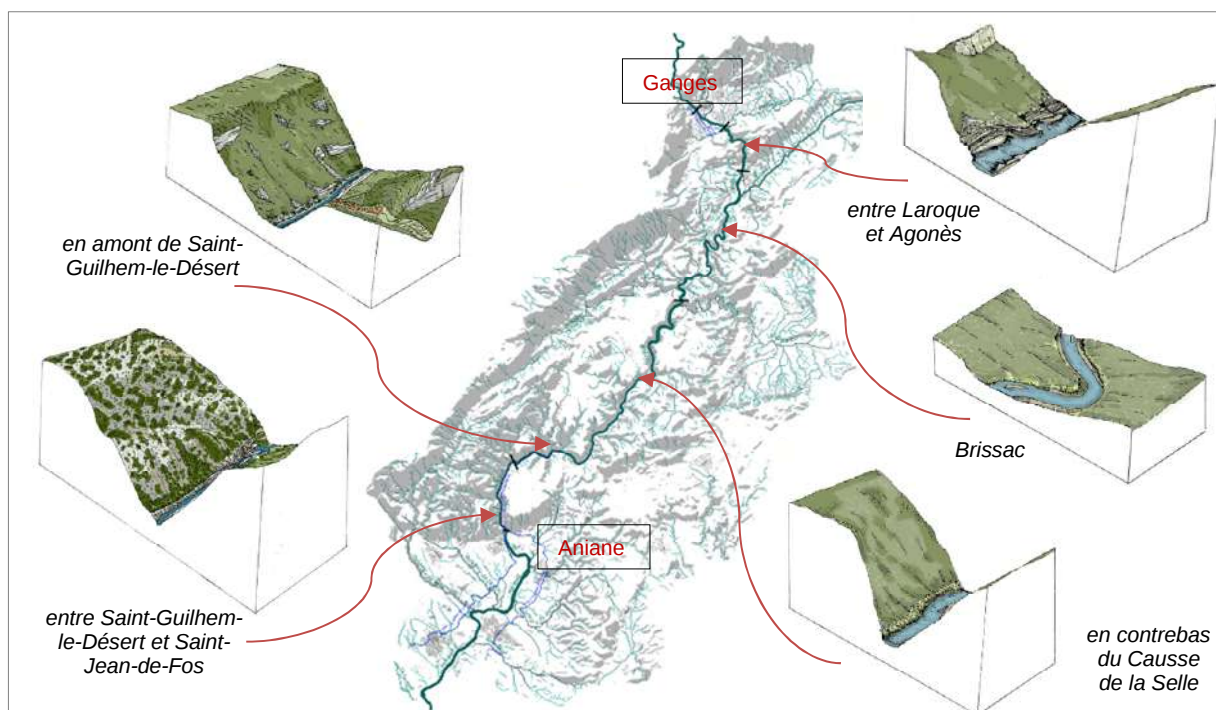
Le renouvellement du label suppose que les conditions qui ont permis son attribution soient toujours réunies ⁷. La grande notoriété des deux principaux sites classés au cœur du GSF n'a pas tari depuis l'attribution du label, et sa fréquentation, déjà forte dans les années 2010, continue d'augmenter avec ses pics estivaux toujours très importants auxquels s'ajoutent les périodes encadrant les jours fériés.

Votre commission doit se prononcer aujourd'hui sur ce renouvellement de label, l'extension du périmètre, la " *nouvelle* " dénomination, ainsi que sur le troisième programme d'actions pour la période 2024-2031.

1. Présentation du site

1.1. Les gorges de l'Hérault : un ensemble indissociable de Saint-Guilhem-le-Désert

Ce territoire d'exception se trouve à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Montpellier. Entièrement situé dans le département de l'Hérault, dans la partie orientale de la région Occitanie.



Blocs diagrammes montrant la diversité des paysages de la séquence correspondant aux gorges de l'Hérault - extrait du diagnostic du plan paysage - mise en page revue OS - avril 2025

1 Site de " *l'ensemble formé par les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet* " classé par décret de 25 septembre 1992 et parcelles de terrain classées par arrêté du 1er février 1937 (396 ha).

2 Saint-Guilhem-le-Désert, Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon.

3 Attribution du label GSF par décision ministérielle du 14 juin 2010.

4 Renouvellement du label GSF par décision ministérielle du 23 janvier 2018.

5 Communautés de communes de la " *vallée de l'Hérault* ", des " *Cévennes Gangeoises et Suménoises* " et du " *Grand Pic Saint-Loup* ".

6 Voir compte rendu de la CSSPP du 19 octobre 2017.

7 Renouvellement du label GSF par décision ministérielle du 23 janvier 2018.

Les gorges de l'Hérault correspondent à une séquence particulière du cours du fleuve Hérault. Celle où, après avoir pris sa source au Mont Aigoual à 1 435 mètres d'altitude dans les Cévennes lozériennes, puis traversé le département du Gard, il gagne celui de l'Hérault, auquel il a donné son nom, pour entailler les plateaux calcaires du Thaurac et du causse de la Selle, et former les gorges situées entre Gangès et Aniane. Cette séquence des gorges s'étale sur 50 kilomètres de long.

Intimement liées à l'histoire de la mer Méditerranée, qui couvrait au Miocène le territoire jusqu'aux Cévennes, les gorges sont la résultante de son assèchement, dû à la fermeture du détroit de Gibraltar, il y a sept millions d'années, cette dernière ayant provoqué une forte érosion et la formation de ces canyons profonds.

La profondeur de ces gorges varie au long du parcours du fleuve, proposant une diversité de séquences paysagères depuis l'amont jusqu'à l'aval (voir blocs diagrammes ci-avant). Les gorges tantôt douces et verdoyantes se révèlent ailleurs abruptes et minérales, offrant par ces contrastes saisissants une plus grande richesse encore à ce site.

Le débit abondant ⁸, renforcé par les précipitations, confère au fleuve un régime hydrologique pluvial de type cévenol. Il subit des crues parfois extrêmement violentes générant d'importantes inondations.

Les gorges largement anthropisées, du fait de l'utilisation de la force motrice de l'eau et de l'utilisation pour l'agriculture, voire la pisciculture, sont en parties longées par la route, mais aussi par un canal d'irrigation. D'autres secteurs ne sont en revanche accessibles qu'à pied, ce qui leur permet de garder leur aspect sauvage, qu'il convient de préserver d'usages trop invasifs, comme peuvent l'être les activités d'eau vive, par exemple au " ravin des arcs " ou à la " cascade du parapluie ".

Le village de Saint-Guilhem-le-Désert, inscrit dans le cirque de l'Infernet, constitue un événement marquant sur le parcours du fleuve. Les deux composantes, cirque et gorges, s'additionnent pour constituer le cœur du GSF.

Le territoire s'est façonné autour de l'abbaye de Gelonne ⁹, et des activités économiques développées par les moines, créant des paysages agraires spécifiques (vignes, oliveraies, etc.) dont les terrasses (restanques) aux murs de pierres sèches ont permis l'exploitation par une savante adaptation à la topographie. L'agropastoralisme a lui aussi marqué de son empreinte ce territoire en marge des causses, notamment par la présence du petit patrimoine lié à l'eau (citernes, lavognes ¹⁰, etc.).

Plus récemment la culture céréalière s'y est développée, après celle plus spécifique du ver à soie nécessitant la plantation de mûriers. Les forêts de chênes alternent avec celle des pins de Salzmann, et complètent, avec la ripisylve, le couvert végétal, dont le développement menace l'enfrichement et la fermeture des paysages.

1.2. Une protection progressive, et des outils complémentaires

Au début des années 1990, parallèlement au lancement de l'OGS mentionné préalablement, le classement du site des " *abords de Saint-Guilhem et le cirque de l'Infernet* " intervient. L'intérêt et la vulnérabilité des " Gorges de l'Hérault " ¹¹ ont aussi été reconnus une décennie plus tard, avec la volonté d'une reconnaissance par la Nation, à la hauteur et à l'échelle du site.

D'autres sites du département de l'Hérault, localisés sur la carte ci-après, ont également été classés à cette période.

Le classement de la " Vallée de la Buèges " avait lui aussi été envisagé, le site figurant sur la liste de 2019 ¹². Le dossier devrait être mis à l'étude dans les prochaines années. Le GSF dans son périmètre actuel contient par ailleurs le site patrimonial remarquable (SPR) de Saint-Guilhem-le-Désert ¹³. Le projet d'extension du périmètre du GSF engloberait ceux de Saint-Jean-de-Buèges ¹⁴, Pégairolles-de-Buèges ¹⁵ et celui plus récent d'Arboras ¹⁶ (en bleu sur la carte page suivante).

8 Le débit de l'Hérault est de 43,7 m³/s en moyenne. Il n'atteint que 9 m³/s en juillet et août.

9 Fondée en 804, l'abbaye de Gellone est un élément patrimonial fort du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle abrite un fragment de la Vraie Croix offert par Charlemagne à Guillaume d'Orange son fondateur, qui canonisé devient Saint Guilhem.

10 Petite dépression aménagée par l'Homme pour collecter l'eau de pluie sur les causses.

11 Site " les gorges de l'Hérault " classé par décret du 2 février 2001 (7 500 ha).

12 Instruction du Gouvernement du 18 février 2019 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre des articles L. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

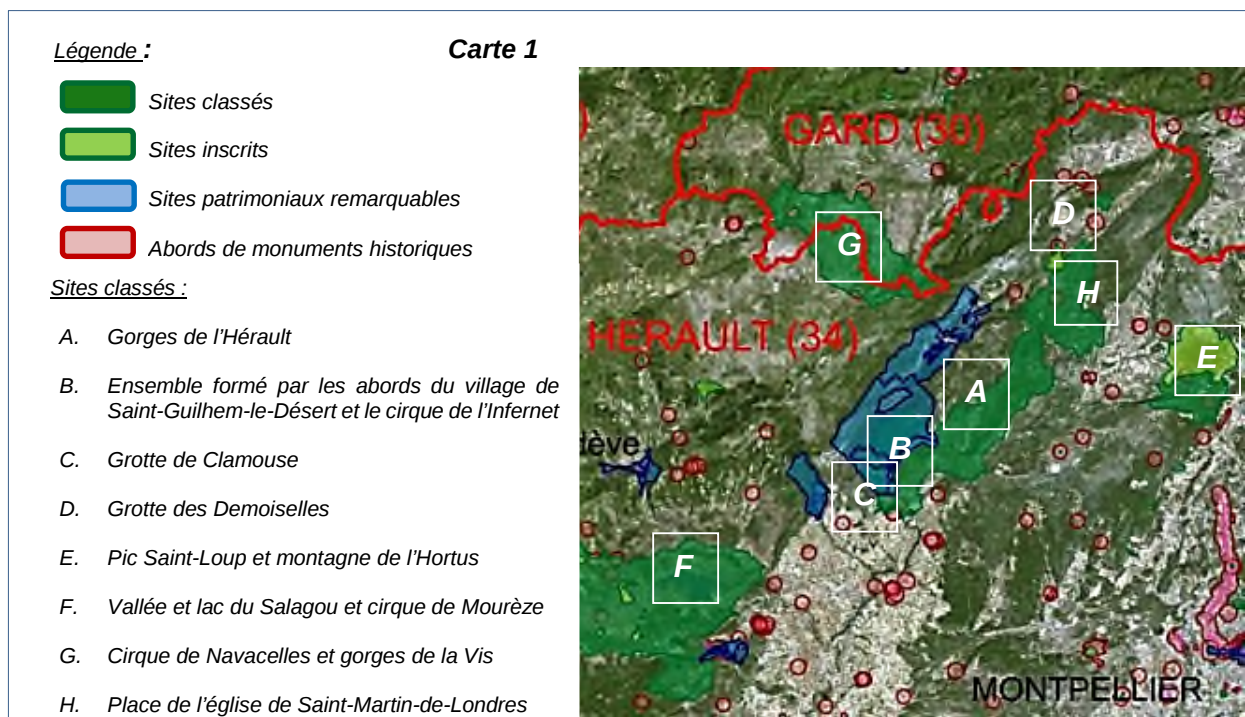
13 Site patrimonial remarquable de Saint-Guilhem-le-Désert - 27 septembre 2005.

14 Site patrimonial remarquable de Saint-Jean-de-Buèges - 2 décembre 1993.

15 Site patrimonial remarquable de Pégairolles-de-Buèges - 2 décembre 1993.

16 Site patrimonial remarquable d'Arboras - 12 mars 2014.

De plus, le territoire du Grand Site est concerné partiellement par deux Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial " les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen " ¹⁷ et les " chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France " ¹⁸. Les SPR précités couvrent la zone tampon du premier de ces Biens, qui se limite au rebord du Causse. L'abbaye de Gellone et le Pont du Diable sont les éléments représentatifs du territoire pour le second, en plus des sentiers de pèlerinage qu'ils jalonnent (dont le GR 653).



Carte des protections - extrait de l'Atlas des patrimoines - ajouts OS - mars 2025

D'autres grands ensembles patrimoniaux entourent ce GSF. Il s'agit principalement des sites classés du " Pic Saint-Loup et montagne de l'Hortus " à l'est (repère E sur la carte) celui du " Salagou et cirque de Mourèze " au sud-ouest (repère F sur la carte), et celui du " cirque de Navacelles et les gorges de la Vis " au nord-ouest (repère G sur la carte).

Les gorges de l'Hérault sont également couvertes sur 21 736 ha par une zone spéciale de conservation (ZSC FR9101388) au titre de la directive habitat de Natura 2000. Plusieurs espaces naturels sensibles (ENS), protections de biotopes, et autres protections environnementales et inventaires concernent ce territoire.

1.3. Une fréquentation à maîtriser pour la bonne conservation du site

Les Gorges de l'Hérault et le village de Saint-Guilhem-le-Désert constituent des éléments très attractifs pour le tourisme en Occitanie. La beauté puissante des paysages, leur valeur géologique, mais aussi l'intérêt culturel et la dimension spirituelle des lieux, attirent de nombreux visiteurs, pèlerins, ainsi que des amateurs de sports de pleine nature, en particulier d'eau vive.

La fréquentation était estimée en moyenne à environ 650 000 visiteurs par an, pour le secteur " Saint-Guilhem-le-Désert / Pont du Diable " selon les données 2011/2012, qui devront être actualisées.

Malheureusement l'observation de la fréquentation n'a pas pu être étendue au périmètre labellisé en 2018, seules quelques données concernant d'autres sites ont pu être compilées ¹⁹. Un observatoire de fréquentation élargi au nouveau périmètre, devrait, avec l'aide des nouvelles technologies, permettre l'élaboration judicieuse de stratégies en matière de stationnement et de fonctionnement des navettes ²⁰.

¹⁷ Au titre des " paysages culturels évolutifs et vivants de l'agro-pastoralisme méditerranéen ", par décision 35 COM 8B.39 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session en 2011 de l'UNESCO. Les quatre départements de la Lozère, du Gard, de l'Aveyron et de l'Hérault sont concernés.

¹⁸ Au titre des " biens en série ", par décision 22 COM VIII.B.1 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 22^e session en 1998, et décision 44 COM 8B.63 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 44^e session en 2021 de l'UNESCO.

¹⁹ Fréquentation estimée à 27 150 visiteurs/an pour le secteur " Ravin des Arcs " et de 50 000 visiteurs/an " Saint-Etienne d'Issensac ".

²⁰ Les navettes ont été créées en 2009 au Pont du Diable.

2. Périmètre et dénomination

2.1. Un périmètre étendu depuis la dernière demande de labellisation

Le périmètre du GSF couvrait en 2010 une superficie d'environ 10 000 ha.

Lors de sa demande de labellisation GSF en 2017, la communauté de communes de la vallée de l'Hérault avait proposé un périmètre plus vaste, qui prenait en compte l'élargissement à d'autres sites en cours de classement, dans une logique plus systémique liée à la présence du fleuve, et de sites géologiques souterrains ²¹, pour constituer un ensemble cohérent.

Depuis 2017, le périmètre s'étend ainsi sur 20 886 ha correspondant à plus de deux fois la surface des trois sites classés concernés : " *les gorges de l'Hérault* " (repère A sur la carte 1 page précédente) " *l'ensemble formé par les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet* " (repère B sur la carte 1), et la " *grotte de Clamouse* " ²² (repère C sur la carte 1).

Cette délimitation a permis, en doublant la surface initiale, d'en faire autant concernant le nombre de communes intéressées, celui-ci passant de cinq à dix.

La présente demande de renouvellement de label couvre un périmètre encore plus étendu et intègre le site classé de la " *grotte des Demoiselles* " ²³ (repère D sur la carte page précédente), comme l'inspecteur général Jean-Marc Boyer l'avait suggéré à votre commission, demandant « *qu'une proposition de délimitation plus englobante soit faite lors de la demande de renouvellement du label* » ²⁴.



Grotte des demoiselles - photo OS - mars 2025

Mais la proposition de délimitation inclut également un autre site classé sur la commune de Saint-Martin-de-Londres, celui de la place de l'église ²⁵ (repère H sur la carte page précédente).

La logique de délimitation n'apparaît pas évidente à votre rapporteure, fondée tantôt sur une approche paysagère, tantôt sur une approche administrative. On comprend qu'elle vise à intégrer dans le périmètre du GSF les bourgs dits " portes " situés dans les trois plaines périphériques, pour un " niveau uniforme de gestion " ²⁶, ainsi que d'autres sites d'intérêt patrimonial pour multiplier les centres d'intérêt et répartir les flux touristiques et leurs retombées économiques, en évitant que tous se concentrent sur le cœur du Grand Site.

Votre rapporteure a été amenée à repréciser lors de sa visite que seuls les sites classés, sites patrimoniaux remarquables et abords de monuments historiques (MH) sont des servitudes d'utilité publique soumises à une gestion réglementaire. Inclure ces zones dans le GSF ne suffira pas à les préserver de l'expansion urbaine de la métropole montpelliéraine, ni d'un développement non harmonieux d'énergies renouvelables. Le GSF ne constitue pas une protection à proprement parler, comme énoncé dans le dossier.

²¹ La dissolution par l'eau du socle karstique (jurassique moyen) a généré un réseau de grottes, avens et résurgences.

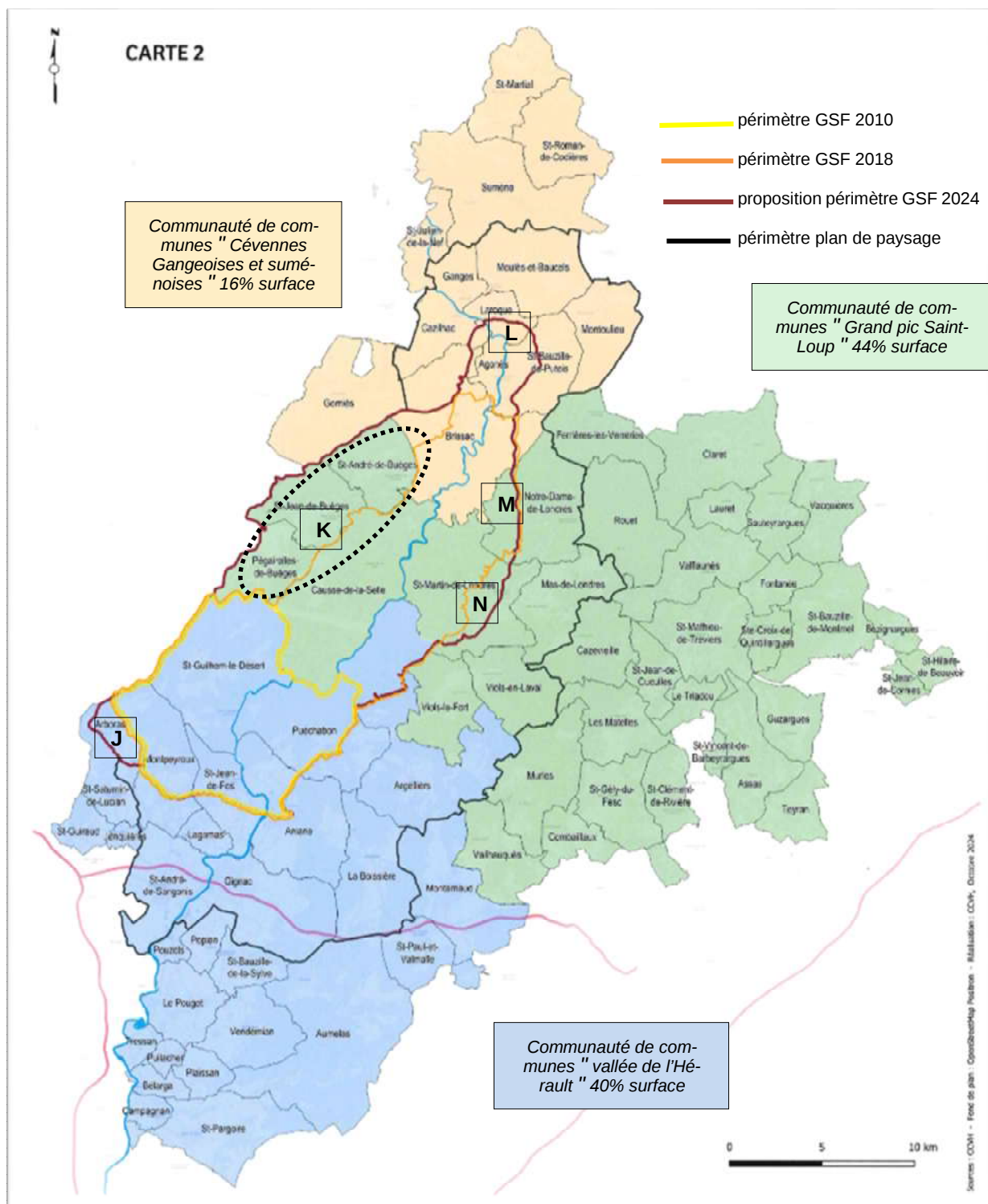
²² Site de la " grotte de Clamouse " classé par arrêté du 25 février 2005 (112 ha).

²³ Site de la " grotte des Demoiselles " classé par décret du 17 septembre 2010 (98 ha).

²⁴ Rapport CGEDD n° 011453-01.

²⁵ " Sol de la place de l'église " de Saint-Martin-de-Londres site classé par arrêté du 12 juin 1941 (0,95 ha).

²⁶ Page 16 du dossier de candidature.



Proposition d'extension de périmètre à l'échelle des communautés de communes - Extrait du dossier de candidature - ajouts OS - mars 2025

Pour revenir dans le détail à la proposition de nouveau périmètre, l'extension au sud-ouest prévoit l'intégration d'Arboras (repère J sur la carte 2) ; celle au nord-ouest, la vallée de la Buèges (repère K sur la carte 2) intégrant un versant du massif de la Séranne ; au nord un secteur comportant une partie de Laroque (repère L sur la carte 2) et à l'est une partie de Saint-Martin-de-Londres (repère M sur la carte 2). Sans revenir sur le bien-fondé de ces extensions, la question de leur délimitation se pose dans les deux derniers cas, pour lesquels la séparation des bourgs anciens en deux parties interroge. De la même façon, considérer la route départementale 986 comme une limite, ne semble pas cohérent, au regard de celles des entités paysagères, d'autant plus que des projets d'aménagements sont prévus sur cette route, dans le programme d'action (repère N sur la carte 2).

Arboras (repère A sur la carte) : éloignée du fleuve, n'appartient pas à cette entité. La commune a en revanche un lien fort avec le Bien " chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France " puisqu'elle est située sur la *via Tolosana* appelée aussi " voie d'Arles ".

Par ailleurs, à propos de Saint-Martin-de-Londres (repère D sur la carte) et bien que cette commune présente la même configuration, on peut considérer ici que « *la dimension spirituelle fondatrice et spécifique de l'identité de ce territoire* », que votre commission avait demandé de préserver au regard du périmètre déjà élargi, et qui caractérise l'esprit des lieux du périmètre initial du GSF ²⁷, peut motiver son intégration au périmètre.



Vue de l'Hérault depuis le village de Laroque révélant le passé industriel du fleuve avec à gauche l'ancienne filature de soie devenue fabrique de chaux, récemment réhabilitée en logements (repère C sur la carte) - photo OS mars 2025

Enfin, la prise en compte de la vallée de la Buèges (repère B sur la carte), pose question, car il s'agit d'une entité paysagère totalement distincte et peu connectée avec le cœur du GSF. Tout comme l'extension nord, elle concerne des communes aux abords, " associées " ²⁸ au programme d'actions précédent. Bien que s'agissant d'un affluent de l'Hérault, cette vallée est une entité paysagère spécifique.

Votre rapporteure propose à votre commission d'inviter le GSF à mieux définir son périmètre *a minima* côté est (repères M et N sur la carte), pour les raisons explicitées ci-avant. Il conviendrait également d'en stabiliser les contours, lors de sa prochaine demande de labellisation, une extension du périmètre n'est pas forcément nécessaire à chaque renouvellement.

2.2. Un retour à une dénomination plus cohérente avec le GSF

Lors du précédent renouvellement de label, le retrait de Saint-Guilhem-le-Désert dans le nom du GSF avait été demandé par le territoire, explicité par Jean-Marc Boyer, inspecteur général, dans son rapport, et validé par votre commission.

Aujourd'hui, le changement de municipalité permet à nouveau de nommer ce GSF d'une façon plus cohérente, repositionnant légitimement Saint-Guilhem-le-Désert, dans son titre, bien qu'en second plan cette fois-ci.

Votre rapporteure souscrit à la dénomination proposée, à savoir " Grand Site de France des gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert ".

3. Bilan et perspectives

3.1. Bilan des actions déjà menées

L'OGS et la période de mise en œuvre de son plan d'actions entre 2010 et 2017 a sans doute été la plus importante en termes d'investissement, avec la création du pôle d'accueil au Pont du Diable, intégrant la maison du site, la passerelle des Anges, l'aire de stationnement, etc.

²⁷ Cf procès-verbal de la CSSPP du 19 octobre 2017.

²⁸ Les communes « associées » sont des communes déjà intéressées au projet Grand Site, bien que non comprises dans son périmètre.

L'attribution du label, pour la période 2017-2022, se fondait sur un plan d'actions organisé autour de cinq axes stratégiques.

L'axe 1, portant sur « *la préservation et gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau* », devait permettre de mettre en œuvre l'observatoire photographique du paysage (OPP), la protection des paysages et des espaces ruraux, la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000, la préservation de la qualité de l'eau, l'organisation des activités de pleine nature au sein des gorges et la prise en compte des abords à enjeux pour le nouveau périmètre.

L'axe 2, portant sur « *la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités* », devait conduire à la mise en place d'une mission d'architecte-paysagiste dans le cadre de la préservation et la gestion des paysages habités et de l'urbanisme, ainsi qu'à la restauration et la valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics remarquables.

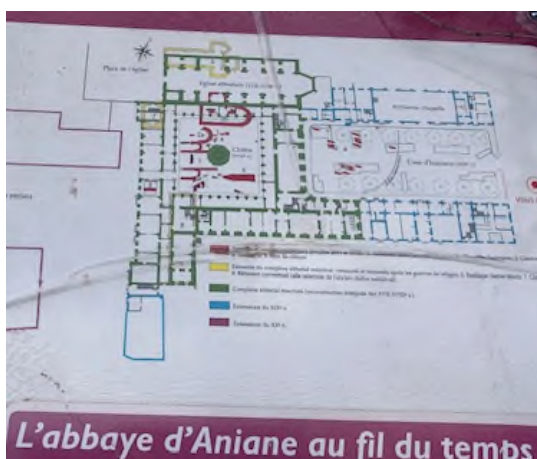
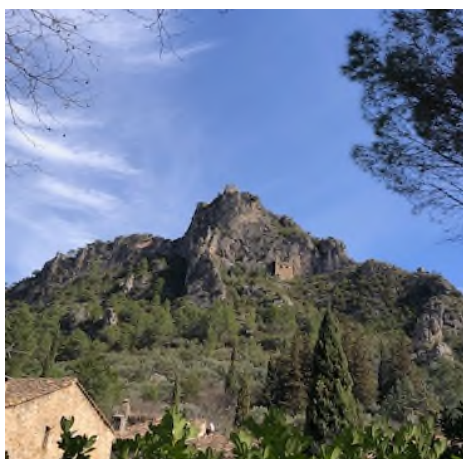
L'axe 3 portant sur « *la gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements* » devait permettre de mettre en œuvre l'observatoire de la fréquentation, des outils pour la gestion de la circulation et du stationnement, le développement des circulations douces, et l'information et la signalisation sur la sécurité, le stationnement et les déplacements au sein du site.

L'axe 4 portant sur « *l'amélioration de l'accueil des visiteurs, la médiation et le développement local* » devait permettre la mise en place d'un observatoire dédié aux retombées socio-économiques, la mise en œuvre d'un schéma d'interprétation du patrimoine à l'échelle du Grand Site comportant un volet animation et médiation, le développement des espaces d'accueil, la valorisation de l'offre d'activités de pleine nature, la valorisation des productions locales et la professionnalisation des filières tourisme et artisanat.

L'axe 5 portant sur « *la communication, l'information, la promotion des actions et des reconnaissance et concertation locale* » devait permettre la mise en place d'un plan de communication et d'événements, et des outils de concertation.

Ce plan d'actions, validé par votre commission le 19 octobre 2017, a évolué depuis, en fonction d'opportunités d'une part ou de difficultés rencontrées d'autre part. Ainsi plusieurs actions, bien que jugées prioritaires, n'ont pas abouti, notamment la résorption de points noirs. Certaines d'entre elles sont donc reportées sur le plan d'actions à venir.

Le dernier plan d'actions a conduit à la concrétisation d'opérations de travaux portant essentiellement sur le patrimoine bâti existant (sauvegarde du " château du géant " surplombant le village de Saint-Guilhem-le-Désert, réhabilitation de la chapelle de l'ancienne abbaye Saint-Sauveur d'Aniane ²⁹, restauration du pont de Saint-Etienne d'Issensac, etc.), et sur des aménagements d'espaces urbains (entrées ou traversées de bourgs à Saint-Jean-de-Fos par exemple). La requalification du pôle d'accueil " Pont du Diable " s'est faite sur la base d'un diagnostic des dix années de son existence pour y apporter les améliorations attendues tant sur l'aire de stationnement que sur la scénographie de la maison du GSF.



Exemples d'opérations réalisées - Photos OS - mars 2025

Votre rapporteure a pu évaluer l'effectivité de la mise en œuvre de ce plan d'actions lors de la visite d'inspection, et la qualité des aménagements réalisés sur les sites qu'elle a pu visiter.

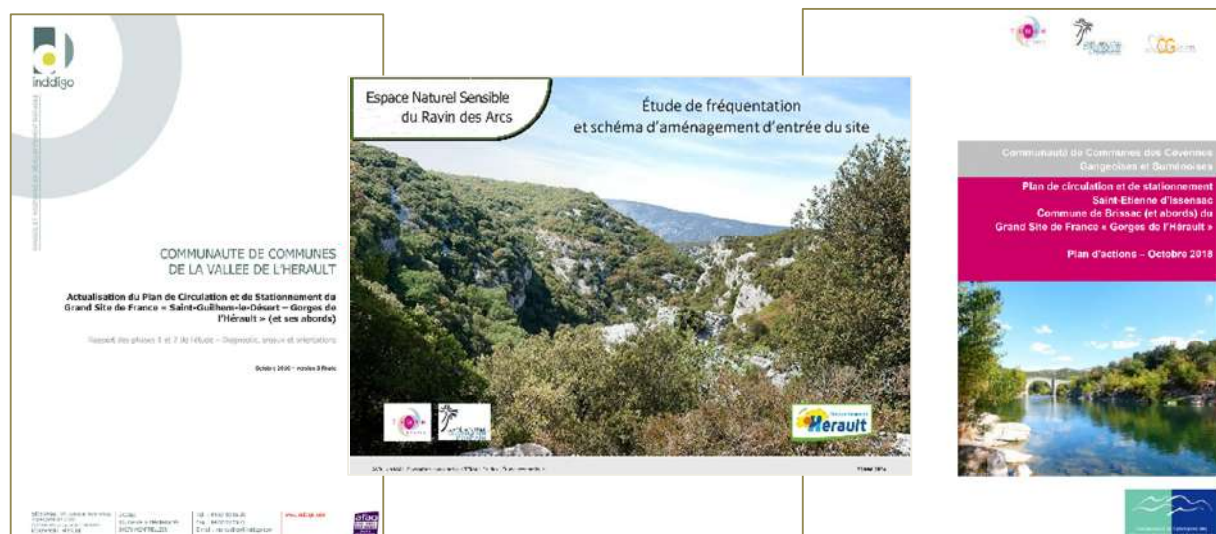
²⁹ Fondée en 782 par Saint-Benoît et reconstruite au XVII^e siècle.

La suppression du parking P1 à Saint-Etienne d'Issensac est un premier pas vers l'amélioration de la question du stationnement dans les gorges. L'interdiction de l'accès à la " cascade du Parapluie " par un arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel (APPHN) est un geste significatif pour la préservation du fleuve Hérault. La verbalisation de plusieurs opérateurs en infraction du fait de leurs installations illégales est une action forte des services de l'Etat (DDT).

Le stationnement sauvage reste cependant un problème majeur. Les aménagements provisoires réalisés à l'aide de levées de terre sont efficaces, mais peu esthétiques pour un site classé. Le renforcement de la présence d'écogardes assermentés, la mise à disposition de stationnements en périphérie du site classé et le développement de mobilités douces devraient pouvoir permettre de résoudre ce problème.

Plusieurs documents de référence ont été élaborés, dont le plan de paysage " des plaines, causses et gorges de l'Hérault " ³⁰, un schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques (SGBAN) ³¹, ainsi qu'un plan de gestion local des composantes du Bien UNESCO Saint-Jacques-de-Compostelle ³². Il conviendrait de garantir que les nombreuses actions mises en place s'inscrivent en cohérence avec le projet d'ensemble du GSF.

Le plan de circulation, outil indispensable pour la définition d'une stratégie adaptée aux enjeux du GSF, est fractionné en trois zones : la zone sud (Pont du diable) dont le plan de circulation et de stationnement a été réactualisé, l'entrée du site d'Issensac qui a fait l'objet d'une étude de fréquentation et de schémas d'aménagement, et le secteur du " ravin des Arcs " bénéficiant d'un plan de fonctionnement.



Exemples d'études réalisées

La fusion de ces trois documents en un seul qui couvrirait l'ensemble du GSF semble indispensable à votre rapporteure, pour permettre notamment de trouver des solutions conduisant à supprimer la circulation sur le pont d'Issensac restauré récemment.

Il en va de même pour les schémas de déplacement desquels ils ne peuvent être dissociés. Car là aussi chaque communauté de communes possède son propre document : schéma global des déplacements pour celle du " Grand Pic Saint-Loup ", plan global de déplacement pour celle des " Cévennes gangeoises et sumenoises " et actions diverses dont la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) pour la " vallée de l'Hérault " : il conviendrait de les porter à l'échelle du Grand Site, pour plus de cohérence.

Les actions transversales ont été menées à bien, permettant principalement la mise en place d'une mission d'architecte paysagiste conseil (APC) et le recrutement d'un paysagiste au sein de l'équipe du GSF.

Cela répond à la première recommandation faite par votre commission en 2017 précisant que « les six ans du label devront permettre une montée en compétence sur les thèmes de l'architecture, du paysage

³⁰ Réalisé de 2017 à 2022, par Caudex SAS + K. Samborska + W. Palmer, ce " Plan Paysage des plaines, causses et gorges de l'Hérault " concerne 28 communes, dont les 18 du GSF. Il comporte une phase diagnostic datant de 2020 et un plan d'action de 2022.

³¹ La question du nombre d'installations illégales reste à traiter, de même que la réglementation des zones de baignade et des lieux d'embarquement, pour arriver à une protection effective des berges de l'Hérault.

³² Le plan de gestion élaboré par la CCVH et a été validé en juin 2022 par le Comité local du Bien. Son pilotage a été transféré au service Patrimoine à l'automne 2024. Le plan d'actions 2023-2027 comporte 25 fiches -actions. Ce plan inclut celui de " Gellone 2050 ".

et de l'animation nature. »³³. Le bilan montre cependant que cette mission reste à poursuivre et à renforcer sur la période à venir.

Plusieurs actions de communication ont mis à contribution les trois offices de tourisme. Cette collaboration reste à renforcer pour une meilleure harmonisation, qui passe par l'appropriation des valeurs du GSF par chacun d'entre eux.

Le bilan chiffré de 2017-2023 cumule une dépense de près de 130 780 euros d'investissement (études, patrimoine, aménagement), et 687 318,76 euros de fonctionnement, selon les données transmises *a posteriori* qui agrègent les opérations comprises au sein des conventions annuelles.

3.2. Un nouveau plan de gestion pour les huit années à venir

Le plan de gestion 2024-2031 proposé s'articule autour de trois nouvelles ambitions et trois axes transversaux déclinés en douze objectifs et quatorze fiches actions (voir détail en annexe 1) :

- ✓ La première ambition, « *préserver les paysages et les patrimoines naturels et culturels* » se décline en trois objectifs : assurer la protection et la valorisation premièrement des paysages du GSF à l'échelle du plan de paysage (en quatre actions), deuxièmement du patrimoine naturel (en une action) et troisièmement du patrimoine culturel et architectural (en deux actions).
- ✓ La deuxième, « *gérer la fréquentation, développer l'écomobilité et répartir les flux* » vise deux objectifs : optimiser, d'une part, la gestion de la fréquentation par une répartition équilibrée des visiteurs sur le territoire à l'année, et la définition d'un seuil optimum de visites (en deux actions), et, d'autre part, la gestion des flux par des aménagements sobres et le déploiement des moyens de déplacement doux (en une action).
- ✓ La troisième, « *améliorer l'accueil des visiteurs, l'offre de découverte, et médiations et retombées économiques locales* » se décline en deux objectifs : l'un, consistant à valoriser l'accueil et l'offre touristique pour améliorer l'expérience des visiteurs et les retombées socio-économiques locales (en une action), et l'autre, assurer la valorisation, la médiation et la sensibilisation aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels du GSF pour tous les publics (en une action).

Les axes transversaux, se limitent chacun à une action :

- ✓ « *améliorer le cadre de vie et la quiétude des habitants* » avec pour objectif d'améliorer le bien-être des habitants par le maintien d'un cadre de vie durable, et par la réduction des nuisances ;
- ✓ « *adaptation au changement climatique* » avec pour objectif de protéger les paysages, les milieux, les ressources naturelles et le patrimoine culturel face au changement climatique, anticiper et gérer pour protéger les populations et les infrastructures ,
- ✓ « *communication, concertation et gouvernance locale* » avec trois objectifs : renforcer l'identité du grand site et harmoniser la communication sur l'ensemble du GSF, assurer la concertation locale et renforcer l'appropriation du GSF par ses acteurs (habitants, socio-professionnels, élus, etc.) et animer et coordonner la gouvernance locale.

Les quatorze actions identifiées illustrent la diversité des objectifs retenus, ainsi que la globalité des enjeux pris en considération. Chacune de ces actions fait l'objet d'une fiche-action détaillée destinée au suivi interne. Elles comportent des indicateurs repris dans le tableau de synthèse figurant en annexe 1.

La priorisation des actions fait ressortir trois opérations d'investissement pour le développement des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine à l'abbaye de Gellone, protégée au titre des MH, à l'abbaye d'Aniane et au bourg de Saint-Martin-de-Londres (action 7).

Trois autres opérations portent sur de nouveaux aménagements, les premiers, liés à la mise en œuvre des plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants dans la partie sud du GSF (dont il conviendrait de préciser les emplacements), un autre à proximité du pont d'Issensac également protégé au titre des MH, et le dernier à l'entrée du site du " ravin des arcs " ³⁴ sur la RD 986 (action 10).

L'effort financier annoncé, de plus de 3 millions d'euros, pour les huit ans à venir, (hors masse salariale) sera partagé entre différents partenaires. Les maîtrises d'ouvrage restent dissociées par collectivités territoriales.

³³ Extrait du CR de la CSSPP du 19 octobre 2017.

³⁴ Le " ravin des arcs " fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le dossier ne comporte pas d'éléments budgétaires détaillés pour l'ensemble des actions (cf annexe 1), seules quelques actions sont chiffrées. Le GSF affine les chiffrages au fur et à mesure des conventions d'applications annuelles dans le respect des principes de financement suivants : 50% pour la communauté de communes " vallée de l'Hérault " et 25% pour chacune des deux autres.

Plusieurs actions restent à chiffrer, ce qui ne permet pas d'évaluer leur faisabilité effective et la pertinence de leur hiérarchisation, laquelle devrait être établie indépendamment des aléas liés aux aides financières espérées ou conjoncturels, (inflation, etc.). On attend à ce stade, et dans le cadre d'un troisième renouvellement de label, une définition plus fine des actions à conduire, comportant esquisses et estimations, ainsi qu'un plan d'actions « stabilisé » pour garantir la cohérence d'une politique publique ambitieuse et garante d'une qualité à l'échelle des enjeux des sites classés.

3.3. Focus sur certaines actions, recommandations et points de vigilance

Votre rapporteure souscrit globalement aux orientations ainsi définies, qui pourraient contribuer à renforcer le fondement de l'attribution du label GSF.

Elle déplore que les projets d'aménagements structurants ne soient, pour la plupart, pas suffisamment aboutis pour être décrits dans le dossier de candidature. Par exemple la nécessité du développement d'hébergements touristiques fait l'objet d'une action figurant au plan d'action, sans plus de précision, votre rapporteure s'en inquiète compte tenu de l'impact que ceux-ci pourraient générer sur les paysages sensibles du GSF.

Il semble que plusieurs situations de blocage empêchent la concrétisation de projets pourtant attendus, dont le stationnement des véhicules au pont d'Issensac, qui ne pourra aboutir qu'avec une maîtrise foncière d'un terrain adapté. Le cas est un peu différent pour la bergerie du " Pont du Diable " pour laquelle il s'agit de trouver une nouvelle fonction, mais la situation de blocage est tout aussi inquiétante. Le développement d'un itinéraire doux, suivant le canal d'irrigation sur la rive gauche du fleuve, semble également souffrir du manque de maîtrise foncière.

Votre rapporteure recommande que le GSF avance prioritairement sur ces sujets de maîtrise foncière, pour que les mises en œuvre des projets structurants puissent aboutir.

Les actions qui visent à renforcer la mission " architecte paysagiste conseil ", dont l'étude et la mise en place d'un guide de recommandations architecturales et paysagères, et la participation du GSF à l'élaboration des documents d'urbanisme, porteront sans aucun doute leurs fruits pour garantir la qualité des projets à venir.

Cependant votre rapporteure attire l'attention du GSF sur la nécessaire compatibilité de ce guide avec les règlements des nombreux SPR existants sur le territoire, adaptés aux différents secteurs qu'ils couvrent (centre ancien, quartiers périphériques et secteurs non bâtis). Il conviendra de ne pas introduire de la confusion dans l'esprit des usagers. Concernant les plans locaux d'urbanisme, il s'agira de ne pas se limiter à la partie réglementaire des documents, mais d'intervenir également, tant que faire se peut, sur l'acceptabilité de l'urbanisation de certains secteurs, sans doute avec parcimonie, au regard des enjeux paysagers.

Votre rapporteure suggère également que les points noirs (y compris dans la partie nouvelle du périmètre du GSF) identifiés dans le diagnostic du plan de paysage fassent l'objet d'actions concrètes à conduire prioritairement pour les résorber.

Nous avons pu en identifier deux essentiels lors de la mission d'inspection générale : d'une part la suppression des terrasses couvertes qui encombrant les espaces publics des centres bourgs, d'autre part le traitement des carrières situées aux franges du périmètre, certaines même à proximité immédiate du site classé, et dans la majorité des cas en co-visibilité avec des paysages d'exception (Brissac, Viols-le-Fort).

Le programme d'actions prévoit de réaliser un inventaire du patrimoine bâti.

Votre rapporteure suggère d'associer à ces travaux le Service régional de l'inventaire ³⁵ de la Région Occitanie, pour mettre à profit les connaissances à disposition, voire inciter de nouveaux projets de recherches et les coordonner.

³⁵ <https://patrimoines.laregion.fr/>

3.4. Plusieurs démarches parallèles qui s'agrègent au projet

Les Gorges de l'Hérault font partie des cinq Grands Sites de France volontaires³⁶ engagés dans la démarche " Plan de Paysage Transition Energétique " que le Réseau des Grands Sites de France a lancé en partenariat avec le ministère de la transition écologique, et qui vise à favoriser des stratégies territoriales conciliant la préservation des paysages exceptionnels avec la mise en œuvre de la transition énergétique. Le " Plan Paysage Transition Energétique des plaines, causses et gorges de l'Hérault " ³⁷, porte sur un périmètre plus vaste que celui du GSF touchant 28 communes alors que ce dernier n'en compte que 18, conformément à la demande du ministère. On note que le " Plan de Paysage " a été financé par le GSF, et le champ de compétence de la mission " architecte paysagiste conseil " s'étendrait sur ce périmètre élargi.

Sur un autre volet, le département de l'Hérault pilote depuis mai 2022, un projet de Géoparc UNESCO " Terres d'Hérault " dont la candidature a été déposée à l'automne 2024. Son emprise couvre la moitié sud-ouest du GSF, qui correspond à la communauté de communes " vallée de l'Hérault ". Bien que le label Géoparc n'ait pas encore été attribué, une signalétique a déjà été mise en place. Il faudra veiller à ce qu'elle soit respectueuse de la charte signalétique du GSF.

Le site Natura 2000 dispose d'un document d'objectif (DOCOB) qui vise à la préservation des milieux ouverts. La question de la diminution de l'impact des activités de plein air (randonnée, escalade, spéléologie, canoé kayak, baignade, etc.) sur les écosystèmes fragiles reste au cœur de ses préoccupations, en particulier sur le fleuve en site classé, avec la sécurisation et la gestion des berges endommagées par les débarquements non contrôlés des bateaux.

Votre rapporteure considère que le GSF devrait trouver, dans ce contexte où plusieurs démarches co-existent et fonctionnent indépendamment, un rôle spécifique qui pourrait être celui d'ensemblier.

4. Gouvernance et moyens alloués

4.1. Un portage établi dans une démarche décisionnelle complexe

Avec l'élargissement de son périmètre, ce sont les mêmes trois communautés de communes qui sont concernées par le Grand Site, avec des proportions de territoire différentes (voir carte 2 page 7). Ce dernier a choisi de ne pas s'appuyer sur une gouvernance organisée autour d'un syndicat mixte, qui pourrait regrouper les trois communautés de communes " vallée de l'Hérault ", " Cévennes Gangeoises et Suménoises " et " Grand Pic Saint-Loup ", voire le département de l'Hérault, mais a préféré opter pour le maintien d'une communauté de communes référente et une présidence tournante qui change tous les deux ans.

Plusieurs instances ont été mises en place : le comité de pilotage GSF et les comités techniques. Ces instances auxquelles participent l'Etat, le département et les communautés de communes se réunissent une fois par an pour le premier et en moyenne quatre fois par an pour l'autre. Les comptes rendus ne sont pas mis en ligne sur le site internet du GSF, mais sur ceux des communautés de communes.

Votre rapporteure suggère au GSF de pratiquer une plus grande transparence, en communiquant d'avantage sur le fond de ses actions et le contenu de ses décisions. La mise en ligne sur son site internet des conclusions des différents comités pourrait contribuer à cet objectif.

Votre rapporteure constate que ce projet, qui cherche peut-être trop à s'étendre sur un territoire de plus en plus vaste, a tendance à se contenter parfois de rassembler des projets communaux ou intercommunaux, dont leurs propres projets d'aménagement. Il conviendrait d'inviter le GSF à faire émerger des projets plus englobants à l'échelle de son périmètre.

4.2. Des outils et moyens humains mutualisés

La composition et la structuration de la gouvernance a conduit à une répartition, pour le fonctionnement, des contributions financières de chaque collectivité : la communauté de communes de la " vallée de l'Hérault " apportant 52% des dépenses, celle des " Cévennes Gangeoise et suménoise " 21%, et celle du " Grand Pic Saint-Loup " 27%.

³⁶ Cinq GSF ont été retenus dans le cadre de cet appel à projet : les gorges de l'Hérault, le Canigou, le Puy Mary, la Vallée de la Vézère et les Gorges du Gardon-Pont du Gard (ce dernier a perdu son label entre temps).

³⁷ Réalisé de 2017 à 2022, par Ginjaume architecte et paysagiste, Pierre Romanetto paysagiste concepteur et orchis ingénierie ce " Plan Paysage Transition Energétique des plaines, causses et gorges de l'Hérault " concerne 28 communes, dont les 18 du GSF. Il comporte une phase diagnostic datant de mars 2023 et devrait se poursuivre.

Le Grand Site peut compter sur les recettes du parking du Pont du Diable qui avoisinaient jusqu'en 2024 les 160 K €, et qui ont presque doublées depuis la prise en charge par l'Office de tourisme intercommunal (OTI) qui en bénéficie directement.

Les navettes sont, elles, gratuites et génèrent des dépenses de l'ordre de 30 K € HT/an qui incombent à la communauté de communes " vallée de l'Hérault ".

Logiquement les dimensions du Grand Site ayant été élargies, les moyens mis en place devraient eux aussi augmenter. Cependant l'effectif de 73 personnes, représentant 27,15 équivalents temps plein (ETP) et le budget de fonctionnement (qu'on nous dit stabilisé) paraît largement suffire pour le bon fonctionnement de la structure. Deux nouveaux postes sont néanmoins à créer pour pérenniser les emplois (chargée de mission gestion de la fréquentation concertation et communication). Le poste dédié à la gestion de la fréquentation bénéficiera du soutien financier du ministère.

5. Conclusions

Le Grand Site de France " *Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert* ", s'est montré digne du label qui lui a été attribué en 2018 et qui prenait fin le 31 décembre 2022.

Les trois conditions qui guident la labellisation, à savoir : un site classé de grande notoriété avec une forte fréquentation du public, assorti d'un projet territorial, et d'une gouvernance dédiée au projet, sont globalement remplies.

Le dossier de candidature présenté en 2024 porte sur un nouveau périmètre, une nouvelle gouvernance et une nouvelle dénomination.

Le plan d'action pour la période de huit ans à venir répond globalement à l'évolution des enjeux qui s'imposent au GSF, mais manque cependant de cohérence sur certains points (voir 3.1.), et de précisions dans le chiffrage des opérations et la hiérarchisation des actions (voir 3.2. et 3.3.).

Votre rapporteure propose à votre commission :

- de valider la dénomination proposée, à savoir " Grand Site de France des gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert " ;
- d'approuver le renouvellement du label, pour une période de deux ans, qui devra permettre au territoire de retravailler son projet sur un plus long terme, en invitant le GSF :
 - ✓ à mieux définir son périmètre *a minima* côté est (repères M et N sur la carte), pour les raisons explicitées au 2.1. ;
 - ✓ à procéder à la fusion des documents relatifs à la circulation et aux déplacements, pour disposer d'un document unique qui couvrirait l'ensemble du GSF ;
 - ✓ à faire aboutir ces projets structurants, en les décrivant plus précisément et en estimant le coût
 - ✓ à prévoir des actions concrètes de résorptions des points noirs (cf diagnostic du plan de paysages)

Odile SCHWERER



Annexe 1

Programme d'actions 2024 - 2031 / Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-désert

Programme d'actions 2021 - 2027 Grand Site de France Gorges de Vézère, Saint-Germain-le-dort						
Axe 1 : Préservation des paysages et des patrimoines naturels et culturels						
Actions	Détails	Prio- rité	Perspective de mise en œuvre			Budget et Fi- nancement € HT
			2024- 2028	2028- 2032	conti- nue	
Objectif 1 : Assurer la protection et la valorisation des paysages du Grand Site de France à l'échelle du Plan de paysage						
Poursuivre et renforcer la mission Archi- tecte paysagiste conseil à l'échelle du Plan de Paysage	Pérenniser la compétence paysagiste au sein de l'équipe du Grand Site de France	1	x		x	35 000€/an
	Renforcer la prise en compte et l'intégration des enjeux pay- sages au sein des documents d'urbanisme du territoire	1	x		x	
	Poursuivre et renforcer la mission Architecte Paysagiste Urba- niste conseil	1	x		x	
Étudier et mettre en place un guide de recommandations architecturales et pay- sagères	Réaliser un guide de recommandations architecturales et paysa- gères	1	x			36 000 €/an sur 3 ans
Reconquérir les gorges et préserver les vues	Réduire l'impact visuel des infrastructures et aménagements : Enfouissement des lignes électriques, qualité visuelle des an- tennes relais, zones d'activités, hangars agricoles, etc.	1			x	
	Reconquérir les gorges et préserver les vues	3			x	
Préserver les zones agricoles sensibles et leurs motifs paysagers	Promouvoir l'agriculture durable favorisant les paysages du Grand Site (vignes, oliviers)	3			x	
	Rénover et entretenir des infrastructures paysagères : Rénova- tion de murets en pierre sèche, de terrasses agricoles, de drailles, de haies, lavognes	3		x		
Reconduire l'Observatoire photogra- phique du paysage	Reconduction des photographies de l'observatoire et suivi de la qualité paysagère du Grand Site et de son évolution	con- tinu			x	7 000 €/an
Objectif 2 : Assurer la protection et la valorisation du patrimoine naturel						
Développer et suivre l'observatoire de la biodiversité.	Poursuivre le suivi d'espèces et d'habitats et valoriser les résul- tats et l'état de conservation	con- tinu	x		x	Régie
Restauration des habitats écologiques et préserver les zones sensibles	Restauration des habitats dégradés, notamment zones humides et ripisylves	1			x	
	Protéger les zones sensibles au titre du paysage et de la biodi- versité (Mise en défens, protection réglementaire)	1			x	
Maintenir et développer les équipes d'Écogardes et renforcer la surveillance environnementale	Développer des équipes d'Écogardes du Grand Site assurant la médiation environnementale, la surveillance des sites et le res- pect de la réglementation	1	x		x	
Objectif 3 : Assurer la protection et la valorisation du patrimoine culturel et architectural						
Étudier et mieux connaître le patrimoine culturel et architectural commun du Grand Site de France	Utilisation de matériaux locaux et respectueux de l'environne- ment	1	x			Régie
Restauration et accompagner la restaura- tion du patrimoine bâti	Réaliser des diagnostics et des travaux de restauration des mo- numents historiques, des bâtiments emblématiques et des vil- lages médiévaux.	3			x	
	Accompagner les acteurs dans la rénovation du patrimoine ver- naculaire (petit patrimoine en pierre sèche...) Créer un fond de concours petit patrimoine et paysage	3	x		x	
	Restauration la paissière de Pégaïrolles-de-Buèges	1	x			
	Rénover les sols de la place de l'Eglise de St-Martin-de-Londres	1	x			
	Réhabiliter l'église de Pégaïrolles-de-Buèges	3		x		
	Accompagner l'intégration paysagère du projet de réhabilitation de la traversée de Pégaïrolles-de-Buèges	3		x		
	Restauration la façade extérieure de l'abside nord de l'église de Saint-Martin-de-Londres	3	x			
	Mettre en place un suivi de la restauration et de la conservation des ouvrages remarquables (pont du Diable, Abbaye de Gellone, ancienne abbaye d'Aniane, pont d'Issensac et sa chapelle, etc)	3			x	Régie
	Valoriser le château de Baux à St-Jean-de-Buèges- (Fouilles, amélioration de l'accès et de l'accueil du public, diagnostic réa- lisé)	3		x		
	Développer des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine	Développer le pôle culturel de l'Abbaye de Gellone : grand projet de «l'Abbaye de Gellone 2050»	1	x		
	Développer le pôle culturel de l'ancienne Abbaye Saint Benoit d'Aniane	1	x			
	Valoriser la chapelle Saint-Etienne-d'Issensac : restauration et programme d'exposition temporaire	3		x		
	Valoriser le Moulin de Bertrand : entretien, préservation du mo- ument et valorisation patrimoniale	1		x		
	Créer un parcours de découverte patrimonial à Saint-Martin-de- Londres	3	x			
	Mettre en place un sentier d'interprétation des Meuses (Cazilhac)	3		x		

Axe 2 : Gestion de la fréquentation, développement de l'écocomobilité et répartition des flux						
Actions	Détails	Prio- rité	Perspective de mise en œuvre			Budget et Fi- nancement € HT
			2024- 2028	2028- 2032	conti- nue	
Objectif 4 : Optimiser la gestion de la fréquentation par une répartition équilibrée des visiteurs sur le territoire et l'année, et par la définition de seuil optimum de visites						
Étendre l'Observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France	Mutualiser et analyser les données annuelles de fréquentation et de retombées économiques (éco-compteurs, FLUX vision, Visio rando, outdoorvision) avec les ADT et CRT	1	x		x	50 000 à 80 000 €
	Développer et acquérir des outils de suivi de fréquentations (éco-compteurs, ...) et mener une enquête qualitative sur une période d'un an	1	x		x	
	Recruter, sur 3 ans, une personne en charge de cet observatoire	1	x		x	
Mettre en place des solutions de gestion de la fréquentation numérique et digitale	Etudier et mettre en place un service de réservation pour les sites les plus fréquentés afin de réguler les pics de fréquentation	1	x			20 000 €
	Identifier et promouvoir des sites secondaires et tertiaires pour répartir la fréquentation (panneau à message variable, outils en ligne)	1	x			
	Utiliser des outils numériques (Waze, Google Affluence) pour informer les visiteurs en temps réel sur les conditions de fréquentation des sites	1	x			
Actualiser le Schéma de Gestion de Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN)	Actualiser le schéma, la structuration et l'organisation des pratiques dans les gorges, la carte fonctionnelle et des enjeux des gorges de l'Hérault, en étant vigilant sur l'enjeu économique et commercial des bases de canoës, et sur l'enjeu de la valeur écologique et paysagère du site	1	x			
	Elaborer un plan d'actions pluriannuel budgété et concerté avec l'ensemble des acteurs concernés.	1	x			
Accompagner les Activités de Pleine Nature en respect des enjeux environnementaux.	Développer des stratégies de gestion des espaces naturels en s'appuyant sur les données Outdoorvision (création de sentier ou fermeture de traces)	1	x		x	Régie
	Développer et valoriser les chartes de bonnes pratiques sur chaque activités	3		x		Régie
	Mettre en place une carte des sentiers autorisés pour les manifestations sportives (en cours secteur sud)	1	x		x	Régie
Objectif 5 : Optimiser la gestion des flux par des aménagements sobres et le déploiement de moyens de déplacements doux						
Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants	Mettre en œuvre le plan de circulation et stationnement Grand Site de France sud : - Préserver le paysage des Gorges de l'Hérault : vers des Gorges sans voiture - Diversifier les modes de déplacement et favoriser les déplacements sans voiture : vers plus d'écocomobilité - Accompagner le développement des activités nautiques : vers une gestion globale des activités liées au fleuve - Gérer les pics de fréquentation : vers un site apaisé	1	x			1 à 2 millions d'euros + Régie
Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants	Mettre en œuvre le plan de circulation et stationnement d'Issensac :	1	x			25 000 €
	- Mettre en œuvre l'aménagement paysager d'un cheminement doux (Issensac, cheminement du P2 au pont) - Réaliser la mise en défens du stationnement au pont d'Issensac - Renaturer le parking P1 d'Issensac		x			85 000 €
	Mettre en œuvre l'étude de fréquentation et du schéma d'aménagement d'entrée du site au Ravin des Arcs : - renaturation des parkings existants - délocalisation du stationnement au niveau du hameau avec réduction de places - nouvelle aire naturelle de stationnement à St-Martin de Londres - acquisition foncière et création d'un nouveau cheminement - étudier et adapter la desserte en bus et l'accueil vélo - schéma d'interprétation	1	x			368 000 €
	Développer l'écocomobilité	Prendre en compte les circulations et stationnements à l'échelle du Grand Site et améliorer l'écocomobilité (covoiturage, parking, navettes, lignes de bus, des pistes cyclables, voies vertes)	2		x	
Développer des services pour le déplacement doux à vélo (casier, kit de réparation, label accueil vélo, bornes VAE)		2		x		
Créer une liaison vélo Saint-Bauzille-de-Putois – Saint-Etienne-d'Issensac		2		x		85 000 €
Aménager une liaison douce entre Saint-Guilhem et le pont du Diable		3		x		
Actualiser et valoriser "l'escapade Nature sans voiture" à l'échelle du GSF		2		x		

Axe 3 : Amélioration de l'Accueil des Visiteurs, offre de découverte, Médiation et Retombées Économiques Locales						
Actions	Détails	Prio- rité	Perspective de mise en œuvre			Budget et Fi- nancement € HT
			2024- 2028	2028- 2032	conti- nue	
Objectif 6 : Valoriser l'accueil et l'offre touristique pour améliorer l'expérience des visiteurs et les retombées socio-économiques locales						
Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme et leur projet de tourisme durable	Renforcer les partenariats entre les trois offices de tourisme et les 3 communautés de communes pour une gestion concertée : - mutualisation des ressources, échanges sur la mise en tourisme du Grand Site - Valorisation d'une identité commune Grand Site de France (valorisation de produits, d'informations, harmonisation et développement d'offres durables) - Elaboration de guides et chartes pour un tourisme durable	1	x			Régie
Valoriser et affiner l'offre d'activités de Pleine Nature respectueuses des enjeux écologiques et le lien entre les 3 plaines et portes du Grand Site de France (Ganges, St-Martin-de-Londres et Gignac)	Créer un itinéraire reliant les 3 vallées, pédestre et/ou vélo, en valorisant le GR de Pays et l'offre existante	1	x			Régie 10 000 €
	Créer un sentier sur l'ancien chemin rural de la source de la Buèges jusqu'à St-Jean-de-Buèges et rénovation de muret en pierre sèche	1	x			30 000 €
	Créer des itinéraires loisirs et boucles VTT	3	x			
	Mettre en avant des itinéraires communs (réseaux sociaux, site Internet, vidéos...)	3	x			
Améliorer la qualité et la médiation des points et espaces d'accueil	Construire ou rénover les centres d'accueil des visiteurs (aménagement d'aires de repos, installation de sanitaires écologiques et de points d'eau potable, panneaux d'accueil et de médiation des sites d'Issensac, Moulin Berrand, Ravin des Arcs)	3			x	
	Renouveler la scénographie et la médiation de la Maison du Grand Site de France au pont du Diable	1	x			170 000 €
Former et Accompagner les acteurs locaux du tourisme, 1 ^{er} Ambassadeur du Grand Site de France	Organiser et mettre en œuvre des programmes de formations pour les acteurs touristiques (Microlearning : connaissance du GSF, écoGESTES, accueil...)	3	x		x	
	Proposer un programme d'éductours et de journées d'échanges	3	x		x	35 000 €
Valoriser et diversifier l'offre de découverte et d'interprétation et poursuivre la dessaisonnalisation de l'offre	Etudier et mettre en France un schéma d'interprétation, de valorisation et d'offres de découvertes du Grand Site : Inventorier et valoriser l'offre existante	3		x		
	Mettre en place des animations, ateliers et conférences sur les thèmes de l'environnement, du patrimoine et de la culture locale	3	x		x	
	Créer des parcours interactifs et développer des circuits thématiques (paysages, nature, histoire, patrimoine, gastronomie, écotourisme...)	3		x		20 000 €
	Développer des outils du réseaux GSF comme la malle vagabonde ou les coulisses du GSF	3		x		
Valoriser et développer des hébergements touristiques de qualité (voire écoresponsable) intégrés paysagèrement	Accompagner la création et la labellisation d'hébergements écotouristiques (gîtes, chambres d'hôtes, campings, aires de camping-cars) respectueux de l'environnement, intégrés au paysage avec des pratiques durables (réflexion sur les hébergements insolites)	1	x			Régie
	Développer les hébergements écotouristiques de qualité en adéquation avec la stratégie touristique des 3 CC et la stratégie foncière adéquat. (Privilégier le cœur de Bourg, identifier les besoins en termes de typologie d'hébergement et de capacité)		x			
Développer une charte signalétique du GSF, harmonisation de la signalétique et nettoyage de la signalétique illégale	Développer une charte signalétique	3		x		5 000 €
	Harmoniser la signalétique du Grand Site			x		
	Réaliser le nettoyage de la signalétique illégale			x		
Objectif 7 : Assurer la valorisation, la médiation et la sensibilisation aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels du Grand Site de France pour tous les publics						
Renforcer et développer le programme d'animations et de sensibilisation aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels, et à la démarche Grand Site, pour les différents publics, sur tout le GSF et sur l'année	Coordonner, renforcer et valoriser un programme d'animations annuel multi-thématique et pour tous les publics (dont grand public et scolaire)	1	x		x	6 000 € à 10 000 €/an
	Poursuivre le développement d'activités immersives, de visites guidées, des ateliers de découverte sensorielles mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel, les paysages (balade paysagère) : des conférences, land art	1			x	
	Sensibiliser à la préservation des paysages et des patrimoines				x	
	Développer l'offre d'écotourisme : valorisation de circuits mettant en avant la faune, la flore et les paysages locaux, avec des guides naturalistes formés	1	x		x	
	Valoriser les itinéraires intégrant des points d'intérêt écologiques et culturels, respectueux de l'environnement.		x		x	
	Lancer des campagnes de sensibilisation sur les enjeux environnementaux : préservation des paysages, la biodiversité et les bonnes pratiques environnementales. Utilisation de divers médias pour toucher un large public et Intervention équipe d'Ecogardes (voir garde champêtre)	3			x	
Valoriser les produits locaux et l'artisanat	Organiser des événements culturels : festivals, expositions, conférences sur les savoir-faire locaux et les traditions culturelles (agriculture, artisanat, pastoralisme, etc.)	3			x	Régie
	Promouvoir les produits locaux et l'artisanat par la création de marchés et la mise en place de labels de qualité				x	
	Organiser des événements tels que des foires artisanales, des marchés de producteurs, des démonstrations de métiers traditionnels et des ateliers de formation					

Axe transversal 1 : Amélioration du Cadre de vie et de la quiétude des habitants						
Actions	Détails	Priorité	Perspective de mise en œuvre			Budget et Financement € HT
			2024-2028	2028-2032	continue	
Objectif 8 : Améliorer le bien-être des habitants par le maintien d'un cadre de vie durable et par la réduction des nuisances						
Sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics, réduire les actes d'incivilités	Rénover et mettre en valeur des rues, places centrales, des parcs et des équipements communautaires (aires de jeux, mobiliers urbains), des jardins publics et espaces verts (plantes locales), aménagements routiers sécurisés et circulations douces pour tous.	1	x			
	Préserver le patrimoine arboré, créer des espaces ombragés et créer des trames complémentaires.	1		x		
	Mettre en place une collecte des déchets sur les secteurs touristiques le long des gorges de Hérault	1	x			
	Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur les sites problématiques	1	x			
	Travailler avec les associations locales en zone péri-urbaine et urbaine ainsi qu'avec l'éducation nationale pour sensibiliser les populations (OT, médiateur, ambassadeur).		X			
	Tester la mise en place de médiateurs dans les transports et sur les sites fréquentés	3	x			
	Développer des équipes d'écogardes du Grand Site de France (déchets, médiation, présence) et des équipes de gardes champêtres intercommunaux.	1	x			
Préserver les zones de tranquillité (lieu de visites, abbaye, lieu de baignade...) et les accès au fleuve Hérault pour les habitants (dont fixation d'un seuil de fréquentation optimum).	Identifier et aménager des zones de quiétudes et améliorer la qualité de découverte des lieux de visite religieux (abbayes, cloître,...) et des sites de baignade	3		x		
	Permettre aux habitants de continuer à accéder aux points d'eau proche de leurs communes avec un accès facile et simple, et une fréquentation des sites acceptables (dont fixation d'un seuil de fréquentation optimum)	1	x			
	Développer des actions avec les prestataires		x			
Axe transversal 2 : Adaptation au changement climatique						
Actions	Détails	Priorité	Perspective de mise en œuvre			Budget et Financement € HT
			2024-2028	2028-2032	continue	
Objectif 9 : Protéger les paysages, les milieux, les ressources naturelles et le patrimoine culturel face au changement climatique, anticiper et gérer pour protéger les populations et les infrastructures						
Développer le monitoring et le suivi climatique pour mieux connaître l'évolution locale	Installer des stations météorologiques pour le suivi des conditions climatiques locales, collecte de données sur les impacts climatiques et leur évolution, publication régulière de rapports. Expérimenter des partenariats avec des structures travaillant sur le climat et/ou la météorologie.	3		x		
Se protéger des risques et prévenir le risque incendie	Participer à la lutte contre les incendies, préservation de la forêt et développement du sylvopastoralisme	1		x	x	
Mettre en œuvre le Plan de Paysage transition Énergétique	Mettre en œuvre des projets de transition énergétique et promotion de la sobriété énergétique	1	x			
Promouvoir une agriculture résiliente	Soutenir l'agroforesterie, l'agriculture biologique et la permaculture, promotions pour l'adoption de pratiques agricoles durables et résilientes	1		x	x	
	Mettre en France des mesures agro-environnementales : Sensibilisation sur les enjeux climatiques ; Etude stratégie agricole CCGPSL	1		x	x	
Accompagner les acteurs sur les enjeux du changement climatique, sensibiliser et former les acteurs locaux (dont économies de ressources, eau, transport)	Travailler avec les acteurs locaux sur l'évolution des activités par rapport aux impacts du climat	1		x		
	Organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique pour les agriculteurs, les élus, les professionnels du tourisme et les habitants : - Installation de systèmes de collecte d'eau de pluie sur les bâtiments publics et touristiques, et sensibiliser les habitants, - Promotion de l'écomobilité, développement des transports publics à faible émission de carbone et incitation aux modes de déplacement doux (vélos, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques...)	1		x		
Anticiper l'évolution des usages de l'eau et du fleuve Hérault comme espace de loisirs et de détente	Anticiper sur les dérèglements possibles d'activités en tenant compte des paramètres environnementaux, économiques et sociaux	3		x	x	
	Développer le lien avec SAGE Hérault. Participer au réunion de la CLE au titre du Grand Site de France			x	x	
Intégrer des stratégies d'adaptation	Intégrer et mettre en œuvre les plans d'urgence pour les événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendie), formation des équipes de secours et de gestion des crises	1		x	x	

Axe transversal 3 : Communication, concertation et gouvernance locale						
Actions	Détails	Prio-rité	Perspective de mise en œuvre			Budget et Fi-nancement € HT
			2024-2028	2028-2032	conti-nue	
Objectif 10 : Renforcer l'identité du Grand Site & Harmoniser la communication sur l'ensemble du Grand Site						
Harmoniser la communication et renforcer l'identité du Grand Site de France	Mettre en place des ateliers créatifs autour de l'esprit des lieux, des valeurs communes et de l'Identité du Grand Site de France et poursuivre les actions du plan de communication	3	x			Régie
Actualiser, développer et poursuivre le plan de communication du Grand Site	Actualisation du plan de communication du GSF (3 communautés de communes)	1	x			
Objectif 11 : Assurer la concertation locale et renforcer l'appropriation du Grand Site par ses acteurs (habitants, socio-professionnels, élus...)						
Renforcer la concertation locale et poursuivre l'implication des habitants	Poursuivre le lien avec les acteurs locaux et les habitants : création d'une page web dédiée aux échanges et à la transmission d'information (ex. forums en ligne) ou un système d'information en temps réel (mail/ tel) pour des informations prioritaires	1	x		x	
	Organiser un rendez-vous, annuel ou bisannuel, tel qu'un conseil de gouvernance locale ou des assises du Grand Site ouverts aux habitants et acteurs locaux	1	x		x	
Objectif 12 : Animer et coordonner la gouvernance locale du Grand Site de France						
Coordonner et animer la gouvernance locale du Grand Site de France	Poursuivre la mise en place d'une convention pluriannuelle de gestion et de conventions annuelles d'actions reliant les 3 communautés de communes	con-tinu	x		x	
	Engager une convention complémentaire avec les 3 Offices de tourisme		x		x	
	Poursuivre l'animation d'un comité de pilotage annuel (avec une présidence tournante tous les 2 ans), des Comités techniques (avec les partenaires, une à deux fois par an, selon les besoins)		x		x	
	Renforcer la mobilisation de comité thématiques annuels (Paysages et Patrimoines. Fréquentation et Tourisme)		x		x	





PROGRAMME
VISITE D'INSPECTION GENERALE DES SITES ET PAYSAGES
RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE
GORGES DE L'HERAULT ST-GUILHEM-LE-DESSERT

Mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 mars 2025





LES PARTICIPANTS (selon les différents temps du programme)

Délégation de l'Inspection générale :

Mme **Odile SCHWERER**, Inspectrice générale des Sites, Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
 M. Eric **SUZANNE**, Sous-Préfet de Lodève
 M. Yoan **CASSAR**, Chef de la Division Sites et Paysages Est, DREAL Occitanie
 Mme Juliette **CAUVIN**, Inspectrice des sites, Division Sites et Paysages Est, DREAL Occitanie
 Mme Isabelle **HIRSCHY**, Chargée des Sites et Paysage, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
 M. François **MICHAUD**, Chargé de mission Patrimoine mondial, Grands Sites et paysages, DDTM

Intervenants du Grand Site de France :

• **Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et son territoire**

M. Jean-François **SOTO**, Président de la CCVH, Président du Comité de pilotage du Grand Site de France, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Gignac
 M. Robert **SIEGEL**, Conseiller Délégué au Grand Site de France (CCVH), Maire de Saint-Guilhem-le-Désert
 M. Claude **CARCELLER**, Vice-Président Culture & APN (CCVH), Président Office de Tourisme Intercommunal, Maire Montpeyroux
 Mme Véronique **NEIL**, Vice-Présidente au Cadre de Vie (CCVH), Maire de Pouzols
 M. Pascal **DELIEUZE**, Vice-Président aux Métiers d'Art (CCVH), Maire de St-Jean de Fos
 M. Philippe **SALSAC**, Vice-Président à l'Economie (CCVH), Maire d'Aniane
 Mme Marie-Françoise **NACHEZ**, Maire Arboras
 Mme Cécile **LEMOINE**, 1ère adjointe au Maire Arboras
 M. Louis **VILLARET**, Président du Réseau des Grands Sites de France, délégué de la CCVH au RGSF
 M. Joseph **BROUSSET**, Directeur Général des Services (CCVH)
 Mme Cécile **OLIVE**, Directrice du Pôle Attractivité Territoriale (CCVH)
 M. Yannick **MONLOUIS**, Directeur Général Adjoint de la CCVH, Pôle Aménagement Environnement
 Mme Laure **BENE**, Responsable du service Grand Site de France et Espaces Naturels (CCVH)
 Mme Emma **BOUTOT**, Chargée des Paysages du Grand Site de France (CCVH)
 Mme Emmanuelle **LAFOIS**, Secrétaire Générale, Office de Tourisme Intercommunal Vallée de l'Hérault St-Guilhem-le-Désert
 Mme Marie-Pierre **FERNANDEZ**, Responsable de l'Accueil et des Boutiques, Office de Tourisme Intercommunal Vallée de l'Hérault St-Guilhem-le-Désert
 Mme Lucie **BOUDON**, Responsable de l'accueil à la Maison du Grand Site de France, Office de Tourisme Intercommunal Vallée de l'Hérault St-Guilhem-le-Désert
 Mme Marie **CRISTIANI**, Chargée du Patrimoine, Pôle Culture (CCVH)
 Mme Aude-Lise **THEULE**, Chargée de la Culture, Guide interprète, Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

• **Communauté de Communes Grand Pic St-Loup (CCGPSL) et son territoire**

M. Alain **BARBE**, Président de la CCGPSL, Président Office de Tourisme Intercommunal Grand Pic Saint-Loup, Maire des Matelles
 M. Laurent **SENET**, Vice-Président Agriculture et Environnement (CCGPSL), Maire de Saint-Jean-de-Buèges
 M. Philippe **LECLANT**, Vice-Président Office de Tourisme Intercommunal Grand Pic Saint-Loup, Adjoint au Maire St-Gely-du-Fesc, délégué Grand Site de France CCGPSL (Fréquentation & Tourisme)
 M. Romain **KUSOSKY**, Maire de Notre-Dame-de-Londres, délégué Grand Site de France CCGPSL (Paysage & Patrimoine)
 Mme Françoise **MELLANDO**, Adjointe au Maire de Causse-de-la-Selle
 M. Gérard **BRUNEL**, Maire St-Martin-de-Londres
 M. Luc **MAUREL**, adjoint au Maire St-Martin-de-Londres
 M. Georges **CAPUS**, Maire de Pégaïrolles-de-Buèges
 M. René **ALBE** (sous réserve), Maire de Saint André de Buèges
 Mme Nathalie **MAS RAVAL**, Directrice Générale des Services (CCGPSL)
 M. Didier **FOURNIALS**, Directeur de Cabinet (CCGPSL)
 Mme Uriane **BIANCOTTO**, Directrice de l'Aménagement du Territoire (CCGPSL)
 Mme Jocya **GAILLARD**, Chargée de mission Grand Site de France & Tourisme (CCGPSL & Office de tourisme GPSL)
 Mme Ludvine **DE ROBERT**, Chargée de mission Sport de Pleine Nature (CCGPSL)
 M. Thomas **ROBARDET**, architecte du patrimoine (CCCGS)

• **Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) et son territoire**

M. Michel **FRATISSIER**, Président de la CCCGS, Maire de Ganges
 M. Julien **TRICOU**, Vice-Président au Tourisme (CCCGS), Adjoint au Maire de Laroque
 Mme Françoise **JUTTEAU**, Vice-Présidente à l'Aménagement –(CCCGS), Maire de St-Martial
 M. Pierrick **CIRIBINO**, Maire de Laroque



Mme Maryvonne **ROBILLART**, Adjointe au Maire de St-Bauzille-de-Putois

Mme Anne-Marie **MOTARD**, Adjointe au Maire de St-Bauzille-de-Putois

M. Francis **CUBERES**, Adjoint au Maire de Brissac

M. Mathieu **BERTRAND**, Directeur de l'Aménagement du territoire (CCCGS)

Mme Emilie **PLASSARD**, Chargée de mission Tourisme et APN, référente Grand Site de France (CCCGS)

Mme Marie **INGREMEAU** (sous réserve), guide conférencière OTI

Conseil Départemental de l'Hérault

M. Jean-Louis **GELY**, Vice-Président au Tourisme

Mme Marie **DOUTREMEPUICH**, Chef du service Tourisme

Mme Magali **BOYER**, Chargée de mission Tourisme et Grands Sites de France

M. Yann **MORVAN**, Chef du service Biodiversité & Espaces Naturels

M. Amaury **ENGELS**, Chef de service GEOPARC

Acteurs socio-économiques ou associatifs :

Mme Jeanne **NICOLLET**, entreprise Canoë Rapido, Causse de la Selle

M. Guilhem **DE GRULLY**, Directeur de la Grotte des Demoiselles

M. Philippe **ATLANI**, SDIS 34

M. **ARMAND**, Chef du centre de secours de Ganges

Mme Marie **PARROT** ou M. Rémy **DECOURSIERE** (sous réserve), ONF

Mme Anne **EEKHOUT BOUGETTE** (sous réserve), Association Demain la Terre



Mardi 4 mars : GORGES de l'Hérault & Saint-Guilhem-le-Désert - Patrimoines, accueil, activités nautiques et de loisirs

- **1- 9h15-9h45 – Ancienne Abbaye d’Aniane – CCVH - Accueil café & découverte succincte du site patrimonial et son projet**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. SOTO, M. SALASC, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme NEIL, Mme CRISTIANI, M. MONLOUIS, Mme BENE
- **2- 10h-10h45 – Pôle d’accueil du Grand Site de France au Pont du Diable - CCVH**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. SOTO, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme NEIL, Mme BENE, Mme BOUTOT, Mme LAFOIS, Mme FERNANDEZ, Mme BOUDON, Mme CRISTIANI - Découverte des travaux du bilan à 10 ans et Visite de la maison du Grand Site et sa nouvelle scénographie - L’Esplanade des Pins et son Pôle d’Echange Multimodal mode doux, évocation des navettes et des nouvelles navettes villages portes, gestion des flux
- **3- 11h - Arrêt minute - Préservation du site du Parapluie – 10’ - CCVH**
- **4- 11h30 - 12h - Saint-Guilhem-le-Désert - Arrivée : parking du près des pères - CCVH**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. SOTO, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme NEIL, Mme BENE, Mme BOUTOT, Mme CRISTIANI, Mme LAFOIS, Mme THEULE - Accueil par M. le Maire sur la place et déambulation jusqu’au restaurant - Thèmes : projet de l’Abbaye de Gellone 2050, préservation du patrimoine du village (Château du Géant...), Plan de Gestion Unesco Compostelle
- **12h - 13h15 - Repas à St-Guilhem-le-Désert – Restaurant La table d’Aurore - CCVH**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. SOTO, M. BARBE, M. LECLANT, M. FOURNIALS, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme NEIL, M. MONLOUIS, Mme BENE, Mme BOUTOT, Mme LAFOIS, M. VILLARET, M. DELIEUZE, Mme GAILLARD, Mme PLASSARD
- **13h30 – 14h30 - Présentation du Projet en salle – Mairie de St-Guilhem-le-Désert – CCVH**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. SOTO, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme NEIL, M. LECLANT, Mme BENE, Mme BOUTOT, , Mme LAFOIS, M. VILLARET, Mme GAILLARD, Mme PLASSARD - Thème : Gouvernance, périmètre, Plan de gestion 2024-2031, évocation des Plan de paysage et Plan de paysage Transition énergétique
- **5- 14h45 - Arrêt minute - RD4, Combe du Cor – CCGPSL - Thème : activité canoë, Schéma de Gestion des Activités nautiques et de la Baignade, SGBAN**
- **6- 15h15 – 16h : Embarcadère public - Barrage du Moulin Bertrand - CCGPSL**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. LECLANT, M. BALJOU, M. MAUREL, M. KUSOSKY, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme BENE, Mme DE ROBERT, Mme GAILLARD, Mme PLASSARD, Mme Jeanne NICOLLET (canoë rapido) - Thème : Gestion de l’embarcadère public, Actualisation du SGBAN, démarches réglementaires DDTM
- **7- 16h30 – 17h30 - Site du ravin des Arcs - CCGPSL**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. LECLANT, M. MAUREL, M. KUSOSKY, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme BENE, Mme GAILLARD, M. GELY, Mme DOUTREMEPUICH, Mme BOYER, M. MORVAN
Thème : Schéma d’accueil et d’aménagement du site du Ravin des Arcs par le Département de l’Hérault et la CCGPSL
- **8- 18h Visite du cœur historique de Laroque (visite par Marie Ingremeau, guide conférencière OTI)**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. FRATISSIER, M. CIRIBINO, M. TRICOU, Mme JUTTEAU, M. BERTRAND, Mme PLASSARD, M. SIEGEL, Mme BENE, M. GELY - Thème : Extension, Canoë, patrimoine médiéval
- **9- 19h - Repas au Jardin des Sources – Brissac -**
Présents : M. SUZANNE, Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, M. MICHAUD, M. FRATISSIER, M. CIRIBINO, M. TRICOU, Mme JUTTEAU, M. CUBERES, M. & Mme SOTO, M. SIEGEL, M. CARCELLER, M. BARBE, M. FOURNIALS, M. GELY, M. BERTRAND, Mme PLASSARD, Mme BENE
- **22h - Nuitée au Jardin des Sources – Brissac -**



Jour 2 : Mercredi 5 mars : Extension & abords, diffusion des flux, valorisation des patrimoines, agriculture et forêts

- **1- 8h30 - 10h – Accueil café & Visite de la Grotte des Demoiselles – CCCGS - Visite de 1h15**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. DE GRULLY, M. FRATISSIER, Mme ROBILLARD, Mme MOTARD, M. BERTRAND, Mme PLASSARD, Mme BENE
- **2- 10h30 – 11h30 – St-Etienne d'Issensac - CCCGS**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. FRATISSIER, M. BERTRAND, Mme PLASSARD, M. CUBERES, M. ATLANI, M. ARMAND
Thèmes : Présentation du Plan de Circulation et Stationnement, projets réalisés et en cours, sujet sécurité & incivilités
- **3- 12h – 14h – REPAS, accueil et visite – St-Jean-de-Buèges (Restaurant Bar du Château) – CCGPSL**
Accueil par le Maire M. SENET découverte patrimoniale et présentation de la Vallée de la Buèges et ses enjeux
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. SENET, M. CAPUS, Mme MELLANDO, M. KUSOSKY, M. LECLANT, M. ALBE, Mme ROBILLARD, Mme MOTARD, Mme BIANCOTTO, M. FRATISSIER, Mme PLASSARD, M. CUBERES, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme BENE - Thèmes : Patrimoines et activités agricoles et pastorales, patrimoine bâti, oenotourisme, label vignoble et découverte
- **14h-14h30 – Rendez-vous téléphonique avec M. le Préfet et l'Inspectrice générale - 30 min**
4- 15h - Arrêt Forêt Pin de Salzmann et pastoralisme - Lavagnes – Intervention ONF et Département – 30'
Enjeux : Risques incendies, changement climatique, préservation Biodiversité
- **5- 16h - 16h30 - Point de Vue Mont St-BAUDILLE - Lecture de paysage - M. ENGELS (Géoparc) et Mme EEKHOUT BOUGETTE-**
- **6- 17h – 17h45 – Accueil à Arboras par Mme NACHEZ, Maire et Mme LEMOINE, 1ere adjointe**
Thème : SPR, Préservation du patrimoine – CCCVH
- **7- 18h15 – Dépôt des valises à l'Hôtel le Diablotin – St Jean de Fos (ou Option visite de l'Abbaye d'Aniane)**
- **7- 19h30 - Repas à la Pourpre et les Oliviers - CCVH**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. SOTO, M. DELIEUZE, M. SIEGEL, M. CARCELLER, Mme NEIL, Mme NACHEZ, M. SALASC, M. VILLARET, M. BROUSSET, Mme BENE
- **22h - Nuitée Hôtel le Diablotin**

Jour 3 : Jeudi 6 mars : Patrimoine médiéval, Extension & Bilan

Départ de St-Jean-de-Fos - 8h45

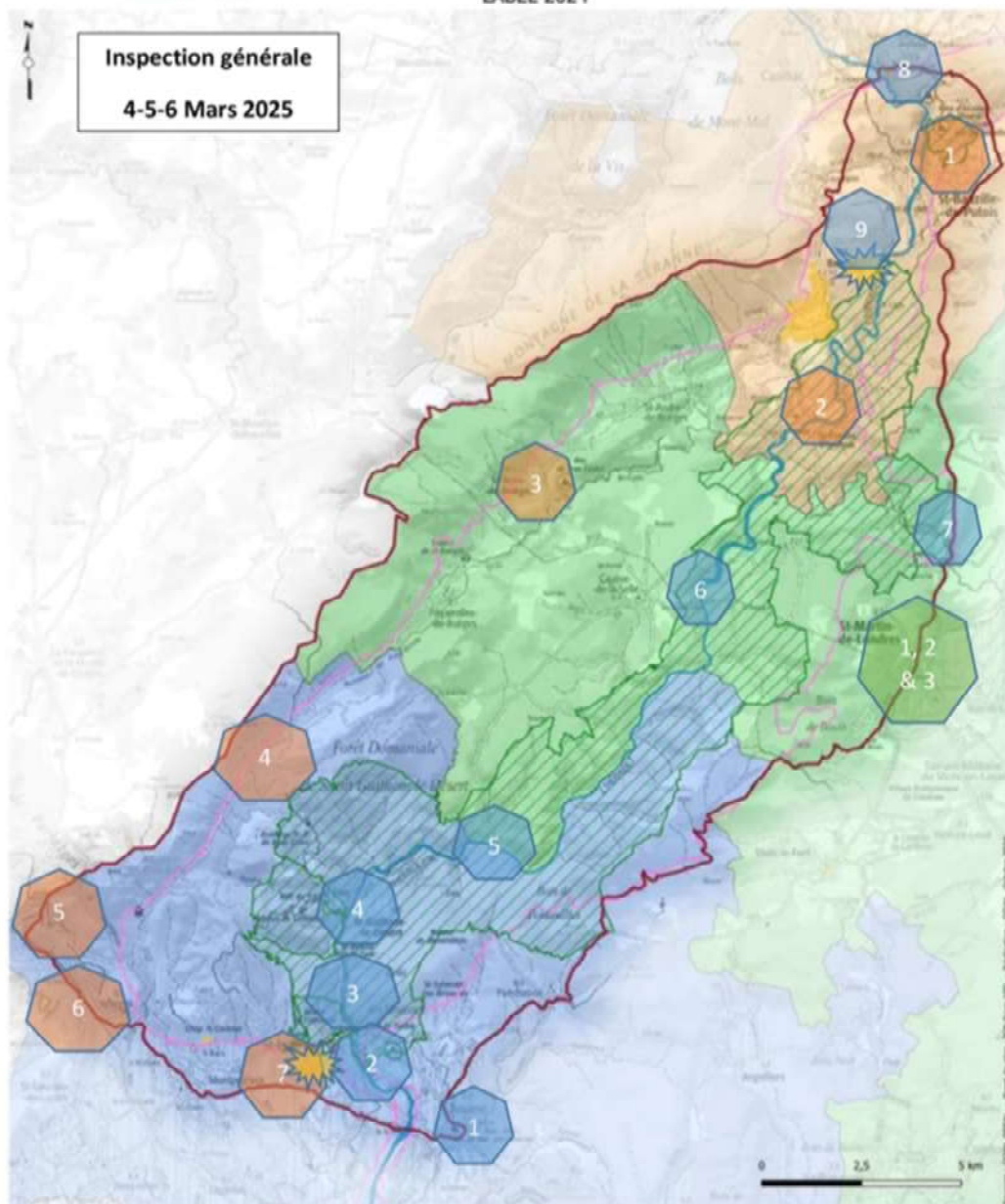
- **1- 9h30-10h15 : Visite du Cœur Historique de Saint-Martin-de Londres – accueil par M. BRUNEL, Maire - CCGPSL**
Présents : Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. BRUNEL, M. MAUREL, M. KUSOSKY, M. LECLANT, M. BARBE, M. FOURNIALS, Mme GAILLARD, Mme PLASSARD, M. ROBARDET, M. SIEGEL, Mme BENE - Visite guidée - Thème : patrimoine médiéval, restauration des cœurs historiques
- **2- 10h30-12h15 : Accueil café et Bilan de la Visite en salle (au GR, restaurant) à Saint-Martin-de Londres - CCGPSL**
Présents : M. SUZANNE, Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. BARBE, M. FOURNIALS, M. SOTO, M. FRATISSIER, M. GELY, Mme DOUTREMEPUICH, M. BRUNEL, M. MAUREL, M. KUSOSKY, M. LECLANT, M. CARCELLER, M. SIEGEL, M. TRICOU, Mme GAILLARD, M. BERTRAND, Mme PLASSARD, M. MONLOUIS, M. BROUSSET, Mme OLIVE, Mme BENE, Mme BOUTOT, M. VILLARET
- **3- 12h15-14h15 : REPAS à St-Martin-de-Londres (restaurant le GR) - CCGPSL**
Présents : M. SUZANNE, Mme SCHWERER, M. CASSAR, Mme CAUVIN, Mme HIRSCHY, M. MICHAUD, M. BARBE, M. FOURNIALS, M. SOTO, M. FRATISSIER, M. GELY, Mme DOUTREMEPUICH, M. BRUNEL, M. MAUREL, M. KUSOSKY, M. LECLANT, M. CARCELLER, M. SIEGEL, M. TRICOU, Mme GAILLARD, M. BERTRAND, Mme PLASSARD, M. MONLOUIS, M. BROUSSET, Mme OLIVE, Mme BENE, Mme BOUTOT, M. VILLARET
- **14h30 - Clôture de l'inspection générale**

Plan du parcours

Transport en MINIBUS DREAL 9 places, complété de véhicules.



Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert
NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE -
LABEL 2024



Périmètres du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Sites classés et inscrits

Site classé

Site inscrit

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Communauté de Communes des Cèvennes Gangeoises et Suménoises

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Périmètre Natura 2000

Natura 2000 : Gorges de l'Hérault



Jour 1 – 4 Mars



Jour 2 – 5 Mars



Jour 3 – 6 Mars



Nuitée